

Jean Planet Conseil, une des premières entreprises françaises adhérentes au Pacte Mondial, interviewe :

Conrad Eckenschwiller, Représentant Permanent pour la France au Pacte Mondial des Nations Unies.



Diplômé d'HEC, des Universités de Stanford et d'Harvard, Conrad Eckenschwiller a mené une carrière largement tournée vers l'international au sein de grands groupes industriels. Il conduit parallèlement, depuis plusieurs années, des missions auprès et pour le compte d'institutions multilatérales.

Le programme Global Compact (Pacte Mondial) a été proposé à Davos en 1999 par M. Kofi ANNAN. Il a pour objet d'encourager le monde des affaires à s'impliquer dans les approches sociales et environnementales dans le cadre d'une globalisation profitant à tous.

*Jean Planet Conseil – Comment avez-vous été amené à devenir Représentant Permanent pour la France du Pacte Mondial ?*

*Conrad Eckenschwiller –* Tout a commencé lors d'une réunion organisée à l'Élysée en Janvier 2003 entre le Président de la République et le Secrétaire Général des Nations Unies, Kofi Annan, à l'occasion de la préparation du G8 à Evian. Le Président avait souhaité promouvoir la notion d'économie de marché responsable, en associant notamment un certain nombre de pays en voie de développement au sommet. Kofi Annan lui a alors vanté les mérites de l'initiative du Pacte Mondial qu'il avait créé en 1999 en soulignant la faiblesse de la présence des entreprises françaises. Séduit par l'initiative onusienne, le Président a alors chargé Jérôme Monod d'organiser la mobilisation autour du projet auquel j'ai eu l'honneur d'être associé au début de l'année 2003 avant d'en prendre la responsabilité cette année.

*"La France est le pays qui compte le plus d'entreprises adhérentes au pacte Mondial"*

Je souligne que le chemin parcouru depuis deux ans est assez impressionnant puisque la France est dorénavant le pays qui compte le plus d'entreprises adhérentes (340 au total) dont un nombre important de PME.

*JPC – Sur quels principes repose le Pacte Mondial ?*

*Conrad Eckenschwiller –* Il comprend désormais dix principes (cf. encadré), puisés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, les principes fondamentaux de l'OIT sur les droits au travail et les Principes de Rio sur l'Environnement et le Développement.

*JPC – Quelle forme prend aujourd'hui la mobilisation des entreprises françaises ?*

*Conrad Eckenschwiller –* La démarche est portée depuis le début de l'année 2004, dans le cadre de l'Institut de l'Entreprise, par le Forum des Amis du Pacte Mondial, qui est présidé par Ber-

trand Collomb<sup>1</sup>. Sa mission est de don-

*Les 10 principes de partenariat du Global Compact*

1. Soutenir et respecter la protection internationale des droits de l'homme dans leur sphère d'influence ;
2. Être sûr que leurs propres entreprises ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme ;
3. Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit à la négociation collective ;
4. Éliminer toute forme de travail forcé ou punitif ;
5. Abolir réellement le travail des enfants ;
6. Éliminer toute discrimination dans le recrutement ou l'affectation des postes ;
7. Adopter une approche de précaution face aux défis environnementaux ;
8. Mener des initiatives pour promouvoir une meilleure responsabilité sociale ;
9. Encourager le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement ;
10. Agir contre la corruption sous toutes ses formes y compris l'extorsion et les pots de vin.

<sup>1</sup> Président de Lafarge

ner les orientations pour la France de la mise en œuvre du Global Compact. Son rôle est triple : défendre les spécificités françaises au niveau de l'ONU, augmenter le nombre d'entreprises signataires et animer la vie du Forum en facilitant la connaissance et les échanges de bonnes pratiques entre les adhérents, puisque chaque entreprise s'engage à mettre en œuvre chaque année une nouvelle bonne pratique, qu'elle peut trouver chez un autre adhérent. Par rapport au deuxième objectif, qui est rempli pour les grandes entreprises, la cible prioritaire est désormais les PME, puisque la majorité d'entre elles est en province. L'ambition est également qualitative : quatre régions (Lille, Lyon, Marseille, Nantes) ont ainsi été sélectionnées comme relais régionaux du forum. Elles s'organiseront autour d'un chef d'entreprise "leader régional", des DRIRE (qui fourniront un appui logistique) et d'une école d'ingénieurs et/ou de management locale (pour assister les PME dans les travaux de rédaction).

*"L'adhésion au Pacte Mondial s'inscrit dans une démarche de progrès"*

*JPC – Quel est l'intérêt pour une entreprise d'adhérer au Global Compact ?*

**Conrad Eckenschwiller** – Fondamentalement, l'adhésion au Pacte Mondial s'inscrit dans une démarche de progrès, de progrès par rapport à soi-même, qui repose sur le volontariat des entreprises. La seule condition est de communiquer une bonne pratique par an dans un des champs couverts par l'un des dix principes du Pacte. Il n'existe pas d'obligation d'originalité, mais simplement celle de "faire mieux" chaque année. Le vivier des bonnes pratiques recueillies constitue par ailleurs une formidable base de données accessible à l'ensemble des entreprises adhérentes pour progresser.

*JPC – Vous revenez de New York où s'est déroulée la réunion plénière... Quel bilan peut-on en tirer ?*

**Conrad Eckenschwiller** – Il convient d'abord de relever que le rendez-vous a été un véritable succès quantitatif : 390 représentants d'entreprises de 41 pays différents, 45 leaders d'ONG, 35 représentants de gouvernements ainsi que 10 universitaires ont participé aux débats. La France n'était pas la plus mal représentée avec 38 participants, dont 15 présidents ! Les échanges se sont organisés autour de 48 ateliers regroupant chacun 10 personnes. Les comptes-rendus de chaque atelier sont en cours de dépouillement et feront bientôt l'objet d'un rapport général. Sur le fond, outre l'adoption officielle du dixième principe du Pacte Mondial : "Agir contre la

corruption sous toutes ses formes y compris l'extorsion et les pots de vin", trois grands thèmes ont structuré les débats : le bilan actuel du Pacte mondial, les perspectives d'avenir à l'horizon 2015 ainsi que les programmes d'actions à proposer aux entreprises, institutions internationales et ONG.

*JPC – Quels sont les principaux axes de progrès qui se dégagent ?*

**Conrad Eckenschwiller** – Les décisions ne sont pas encore entérinées, il convient donc de parler avec un certain nombre de réserves. Néanmoins, trois tendances claires sont perceptibles. D'abord, il existe un accord général sur la nécessité de renforcer le contrôle des engagements des entreprises. Mais il n'est pas question de créer un "tribunal new-yorkais" : on se dirige plutôt vers la mise en place de mécanismes nationaux d'auto-éducation permettant une certaine régulation. Un contrôle ad hoc par les pairs est une solution envisageable...

Ensuite, une certaine décentralisation de la démarche est indispensable, via certainement une délégation plus importante

aux réseaux nationaux. Ces derniers devront également prendre une responsabilité extra-nationale plus importante. L'Espagne peut ainsi jouer un rôle moteur vis-à-vis de l'Amérique du Sud tout comme la France vis-à-vis de l'Afrique francophone. Ce rôle accru pose bien évidemment la question de l'intégration de la sphère publique dans la démarche du pacte Mondial et donc de la collaboration public-privé.

Enfin, il est nécessaire que le mouvement engagé par les entreprises soit accompagné par l'action de certaines institutions internationales, notamment certains bailleurs de fonds. Il n'est pas admissible que l'on puisse encore financer des Etats qui ne respectent pas les règles du jeu ! Là aussi une clarification rapide des politiques est nécessaire.

A ce titre, une réunion des représentants permanents est prévue à Londres à l'automne prochain afin de faire la synthèse des rapports des différents groupes et certainement d'adopter quelques nouvelles règles issues de ces réflexions.



L'INTERVIEW DU MOIS  
JP Conseil – juillet 2004

Jean Planet Conseil -  
29, rue Taitbout -  
75009 Paris

téléphone : 01.48.74.41.66  
télécopie : 01.48.74.41.99

e-mail :  
jplanet@jpconseil.fr

Pour en savoir plus :  
www.jpconseil.fr